

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 21 octobre 2015, à 19 h 30.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Nicole Robert, préfet
Nathalie Bresse, Ascot Corner
Walter Dougherty, Bury
Denis Dion, Chartierville
Noël Landry, Cookshire-Eaton
Jean-Pierre Briand, Dudswell
Robert G. Roy, East Angus
Bertrand Prévost, Hampden
Bruno Gobeil, La Patrie
Marcel Langlois, Lingwick
Lionel Roy, Newport
Yann Vallières, Saint-Isidore-de-Clifton
Chantal Ouellet, Scotstown
Richard Tanguay, Weedon
Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2015-10-8539

Sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour en retirant les points 8.5 et 13.2

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Intervention du public dans la salle
 - 4.1 Coordination du suivi du schéma de risques incendie
- 5/ Invités et membres du personnel
 - 5.1 Serveur de téléphonie IP (fibre optique intermunicipale)
- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi
 - 6.1 16 septembre 2015 - assemblée ordinaire
 - 6.1.1 Précision sur l'utilisation des intérêts du FDT (répartition, difficulté d'application et utilisation pour la démarche globale intégrée de développement – voir PV, point 13.3.2, résolution 2015-09-8534)
- 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
 - 7.1 Réforme du département d'aménagement, urbanisme et géomatique
- 8/ Administration et finances
 - 8.1 Adoption des comptes
 - 8.2 Suivi budgétaire de la MRC et prévisions au 31 décembre 2015
 - 8.3 Modifications budgétaires
 - 8.4 Processus vers l'adoption du budget 2016
 - 8.5 Point retiré

- 8.6 Résolution – destruction des documents (projets d’archivage, de système de classement et de calendrier de conservation)
- 8.7 Toiture – Centre administratif de la MRC
- 9/ Environnement
 - 9.1 Adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et suite de la démarche
 - 9.2 Budget 2016 de Récup Estrie – Adoption
 - 9.3 Budget 2016 de Valoris - Adoption
- 10/ Évaluation
- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
- 12/ Projets spéciaux
 - 12.1 Poste d’agent de développement en loisirs – orientation 2016 et suivantes
 - 12.2 Transport collectif
 - 12.2.1 Rapport d’exploitation 2014
 - 12.2.2 Demande d’aide financière et budget 2015 révisé
 - 12.2.3 Statistiques récentes d’achalandage (ligne verte et sur réservation)
 - 12.3 Entente de délégation du Programme d’aide au développement forestier (PADF) – recommandation de la Table des MRC de l’Estrie
 - 12.4 Programme d’intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – adoption de la version corrigée
- 13/ Développement local
 - 13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d’administration du CLD du 2 septembre 2015
 - 13.2 Point retiré
 - 13.3 Suivi budgétaire du CLD et prévisions au 31 décembre 2015
 - 13.4 Atelier de travail sur les projets de développement à l’aéroport – date et lieu
 - 13.5 Démarche globale intégrée de développement – nomination d’un responsable politique
 - 13.6 Pacte rural – Lingwick – Électrification des infrastructures d’animation
- 14/ Réunion du comité administratif
 - 14.1 19 août 2015 – assemblée ordinaire
 - 14.2 16 septembre 2015 – assemblée ordinaire
- 15/ Intervention du public dans la salle
- 16/ Correspondance
- 17/ Questions diverses
 - 17.1 Niveau d’entretien de la route 214 entre Bury et Valoris (classe 2 à 1)
 - 17.2 Prix de l’essence – appui à la résolution de la ville d’East Angus
 - 17.3 Appui à la MRC Marguerite-D’Youville – projet de loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme
- 18/ Levée de l’assemblée

ADOPTÉE

4/ Intervention du public dans la salle

4.1 Coordination du suivi du schéma de risques incendie

Les directeurs des services incendie sont présents pour expliquer leur demande d'embauche d'un coordonnateur pour le suivi du schéma de risques incendie. Selon leur évaluation, un contrat d'environ 300 heures par année serait suffisant. La demande est reçue et le sujet sera étudié lors de la démarche budgétaire.

5/ Invités et membres du personnel

5.1 Serveur de téléphonie IP (fibre optique intermunicipale)

Marcel Pouliot explique les raisons du changement des serveurs de téléphonie IP. De plus, le comité des usagers de la fibre recommande au conseil d'aller de l'avant avec l'appel d'offres

RÉSOLUTION N° 2015-10-8540

Sur la proposition de Marcel Langlois, **IL EST RÉSOLU**

De lancer un appel d'offres public pour le remplacement des serveurs de téléphonie IP.

ADOPTÉE

6/ Adoption du procès-verbal et suivi

6.1 Assemblée ordinaire du 16 septembre 2015

Avant de procéder à l'adoption du procès-verbal du 16 septembre 2015, le point 6.1.1 est porté à l'attention des maires afin de nous assurer qu'il reflète bien ce qui avait été décidé. Quelques précisions sont fournies concernant la résolution 2015-09-8534 « Utilisation des intérêts du FDT »

RÉSOLUTION N° 2015-10-8541

Sur la proposition de Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 septembre 2015.

ADOPTÉE

6.1.1 Précision sur l'utilisation des intérêts du FDT

Traité avant l'adoption du procès-verbal du 16 septembre 2015.

6.2 Suivi non à l'ordre du jour

Aucun

7.1 Réforme du département d'aménagement, urbanisme et géomatique

RÉSOLUTION N° 2015-10-8543

ATTENDU QUE le département d'aménagement, urbanisme et géomatique n'accomplit pas toutes les responsabilités en matière d'aménagement qui lui sont confiées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), notamment la révision du schéma d'aménagement et de développement et la réflexion sur les nouveaux enjeux de développement;

ATTENDU QUE le département n'arrive pas à livrer, dans un délai convenable aux municipalités, certains mandats qui lui sont confiés compte tenu du temps-ressource attribué à d'autres dossiers, notamment les projets spéciaux;

ATTENDU QU'une réorganisation du temps-ressource ainsi qu'une planification réaliste des projets spéciaux pris en charge annuellement par le département sont susceptibles d'améliorer la qualité des services offerts aux municipalités;

ATTENDU QUE le protocole d'entente intermunicipale sur l'urbanisme adopté en vertu du règlement n° 81-93 se perpétue chaque année alors que ses termes, qui ont été modifiés à plusieurs reprises depuis l'adoption du règlement, ne correspondent plus aux réalités du département;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale sur l'urbanisme, dont East Angus est la seule municipalité à ne pas faire partie, engendre une quote-part « Urbanisme » plus élevée que la quote-part « Aménagement », alors que dans les faits le département consacre environ cinq fois plus de temps aux tâches reliées à l'aménagement qu'aux tâches d'urbanisme;

ATTENDU QUE le département n'atteint que très rarement les objectifs de revenus facturables fixés lors du budget;

ATTENDU QUE le taux horaire actuellement facturé aux municipalités membres de l'entente intermunicipale est inférieur au prix coûtant;

ATTENDU QUE les tâches d'urbanisme, notamment la concordance entre les règlements d'urbanisme et le schéma d'aménagement, pourraient être effectuées par la municipalité elle-même ou par une firme externe;

ATTENDU QUE le département devrait prioriser les mandats confiés par les municipalités à ceux confiés par l'externe et reconsidérer annuellement l'opportunité d'offrir un service à l'externe;

À CES CAUSES, sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU :**

- 1- De sécuriser le temps nécessaire à l'accomplissement des tâches récurrentes obligatoires, notamment la réflexion sur les nouveaux enjeux de développement, afin de favoriser la proaction dans le domaine de l'aménagement du territoire;
- 2- De sécuriser le temps nécessaire à la réalisation des projets spéciaux souhaités;

- 3- De planifier le temps consacré aux honoraires d'urbanisme avant la période budgétaire en fonction du temps disponible suite à l'accomplissement des tâches récurrentes obligatoires et des projets spéciaux;
- 4- D'assurer le financement, par une quote-part « Aménagement et cartographie » répartie entre les 14 municipalités, de toutes les tâches reliées à l'aménagement qui sont obligatoires par les lois, notamment la LAU, ainsi que des tâches qui ne peuvent être accomplies que par la MRC;
- 5- D'assurer le financement des projets spéciaux par une quote-part « Projets spéciaux » répartie entre les 14 municipalités;
- 6- De facturer aux municipalités les tâches d'urbanisme qui ne relèvent pas du mandat d'une MRC, notamment en vertu de la LAU;
- 7- Que les honoraires d'urbanisme soient facturés à 60 \$ de l'heure, incluant une marge bénéficiaire de 10 %, avec une indexation annuelle de 2 % aux municipalités de la MRC ainsi qu'aux organismes ou personnes externes dont le mandat apportera un bien de nature collectif;
- 8- Que les honoraires d'urbanisme soient facturés à 80 \$ de l'heure, incluant une marge bénéficiaire de 10 %, avec une indexation annuelle de 2 % pour les clients « externes » dont le mandant n'apportera pas de bien de nature collectif;
- 9- De n'offrir le service d'inspection municipale qu'en cas de dépannage et pour une durée maximale de deux mois, après quoi la MRC pourra référer la municipalité à des candidats potentiels pour le poste;
- 10- De mettre en place un processus permettant d'évaluer la pertinence des demandes de modifications au schéma d'aménagement et de développement qui pourrait prendre la forme d'un comité d'aménagement;
- 11- D'abolir, en vue d'une application en 2016, le règlement n° 81-93 intitulé « *Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à la mise en œuvre des plans et des règlements d'urbanisme des corporations municipales* » ainsi que le protocole d'entente intermunicipale s'y rattachant;
- 12- D'étaler la hausse de quote-part de la municipalité d'East Angus qui résulte de l'abolition de la quote-part « Urbanisme », ainsi que du nouveau mode de financement du département, sur 3 ans pour un paiement complet la 4^e année.

ADOPTÉE

8/ Administration et finance

8.1 Adoption des comptes

RÉSOLUTION N° 2015-10-8544

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

De procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	septembre 2015	325 581,39 \$
Salaires :	septembre 2015	55 097,77 \$

ADOPTÉE

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

Bertrand Prévost arrive à ce moment

Comme le conseil est complet avec l'arrivée de Bertrand Prévost et que les élus sont tous d'accord, le point 13.6 : Pacte rural – Projet Lingwick est ajouté à l'ordre du jour.

8.2 Suivi budgétaire de la MRC et prévisions au 31 décembre 2015

Martin Maltais présente le suivi et les prévisions budgétaires au 31 décembre 2015.

8.3 Modifications budgétaires

RÉSOLUTION N° 2015-10-8545

Sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

D'autoriser les modifications budgétaires suivantes

Département d'administration :

Postes GL		Débit	Crédit
0137210001	Subv. schéma incendie		20 000
0137210021	Subvention formation pompiers		34 728
0211016345	Information et publication		5 000
0213013310	Frais de déplacement		1 000
0213016412	Services juridiques		300
0213016413	Comptabilité et vérification	1 700	
0213016420	Tel IP interurbain	800	
0214010414	Élection du préfet	1 750	
0216016454	Formation du personnel		55
0219013321	Frais de poste		1 200
0219013331	Téléphone	150	
0219015422	Assurances diverses		500
0219015681	Électricité	150	
0219015682	Chauffage	85	
0219016335	Frais internet	250	
0219016411	Services professionnels	5 000	
0219017991	Dons et événements spéciaux	2 750	
0219018901	Frais service bancaire	210	
0219918991	Cotisation FQM	210	
0222014443	Formation pompiers	34 728	
0232000724	Dépenses en immobilisation	15 000	
		62 783	62 783

Département d'évaluation :

Postes GL		Débit	Crédit
0215000141	Salaires réguliers		27 000
0215000331	Téléphone	200	
0215000452	Demandes de révisions	180	
0215000454	Formation du personnel		610
0215000681	Électricité	150	
0215000682	Chauffage	80	
0280055416	Services professionnels	<u>27 000</u>	
		27 610	27 610

Urbanisme, aménagement et cartographie :

Poste GL		Débit	Crédit
0261062222	RRQ	326	
0261062232	Assurance emploi	54	
0261062242	Assurance santé	90	
0261062252	CSST	55	
0261063310	Frais de déplacement		950
0261063331	Téléphone	125	
0261065411	Dépenses travaux cours d'eau	125	
0261065681	Électricité	100	
0261065682	Chauffage	<u>75</u>	
		950	950

ADOPTÉE**8.4 Processus vers l'adoption du budget 2016**

Le comité administratif accompagné du directeur général et son adjoint, se rencontreront exclusivement sur la question du budget le lundi 9 novembre à 13 h30 et le jeudi 12 novembre à 9 h30.

Le budget sera complété par le conseil lors de l'atelier de travail du mardi 17 novembre à 19 h. L'adoption du budget se fera à la séance du conseil du 25 novembre.

8.5 POINT RETIRÉ**8.6 Résolution – destruction des documents selon le calendrier de conservation****RÉSOLUTION N° 2015-10-8546**

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la MRC qu'avec la permission du conseil ou sur l'ordre d'un tribunal;

Sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

8.7 Toiture – centre administratif de la MRC

Deux soumissions ont été reçues pour la réfection d'une partie de la toiture du centre administratif de la MRC :

Rénovatech Expert : 16 800 \$ plus taxes

Constructions François Hamel : 17 100 \$ plus taxes

RÉSOLUTION N° 2015-10-8547

Sur la proposition de Marcel Langlois, **IL EST RÉSOLU**

D'accepter la proposition de Rénovatech Expert au montant de 16 800 \$ plus taxes pour la réfection d'une partie de la toiture du centre administratif de la MRC.

ADOPTÉE

9/ Environnement

9.1 Adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR et suite de la démarche)

Martin Maltais présente le projet de plan de gestion des matières résiduelles et il explique les étapes à venir.

RÉSOLUTION N° 2015-10-8548

ATTENDU QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC Le Haut-Saint-François est en vigueur depuis le 5 janvier 2005 et qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

ATTENDU QUE la MRC a choisi d'attendre que les orientations ministérielles soient connues avant de lancer le processus de révision;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 15 octobre 2014 une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

ATTENDU QUE dans les 12 mois qui suivent le début du processus, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion ;

Sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC Le Haut-Saint-François adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles;

QUE le projet de plan sera soumis à trois consultations publiques dans un délai d'au plus 150 jours, mais d'au moins 45 jours suite à la publication du sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

QUE le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan;

QUE le projet de PGMR soit transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan.

ADOPTÉE

9.2 Budget 2016 de Récup Estrie – Adoption

RÉSOLUTION N° 2015-10-8549

Sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François adopte le budget 2016 de Récup Estrie tel que déposé.

ADOPTÉE

9.3 Budget 2016 de Valoris - Adoption

RÉSOLUTION N° 2015-10-8550

Sur la proposition de Noël Landry, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François adopte le budget 2016 de Valoris tel que présenté.

ADOPTÉE

10/ Évaluation
Aucun point

11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques en incendie
Aucun point

12/ Projets spéciaux

12.1 Poste d'agent de développement en loisirs – orientation 2016 et suivante

Yann Vallières explique le souhait du comité loisir d'avoir une ressource loisir à temps plein à la MRC, sur la base du plan d'action qu'il a préparé et qu'il a déposé avec la convocation. Les trois scénarios démontrent les éléments qui ne pourraient pas être réalisés si la ressource n'est pas à temps plein.

On rappelle que pour 2015, les municipalités de Weedon et de Saint-Isidore-de-Clifton retenaient les services de l'agent de développement en loisirs à raison de 42 jours par année chacune. Pour 2016, seule la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton conservera les 42 jours de service si le conseil préfère l'option à 4 jours semaine.

On suggère, pour l'instant de présenter en atelier de travail, le budget 2016 en considérant la ressource à 5 jours semaine ce qui entraînerait une augmentation de la quote-part d'environ 20 000 \$ annuellement.

12.2 Transport collectif

12.2.1 Rapport d'exploitation 2014

12.2.2 Demande d'aide financière et budget 2015 révisé

Les deux sujets sont traités simultanément.

Volet 2, section 1 – Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif

RÉSOLUTION N° 2015-10-8551

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François offre un service de transport collectif financé en partie par le programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif, Volet 2, section 1 du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE la contribution de ce programme correspond au double de la contribution du milieu;

ATTENDU QUE 370 déplacements ont été effectués en 2014 pour un montant des usagers de 1 505 \$ et qu'il est prévu effectuer 1 500 déplacements pour un montant de 10 000 \$ des usagers en 2015;

ATTENDU QUE la MRC a investi 22 000 \$ incluant les quotes-parts municipales dans le service en 2014 et investira 19 600 \$ en 2015;

ATTENDU QUE ces données proviennent du rapport d'exploitation 2014 annexé à la présente résolution et que les états financiers vérifiés de la MRC confirment l'ensemble des données;

ATTENDU QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans le service de transport collectif;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François demande au MTQ une contribution financière de 59 200 \$ pour financer le service de transport collectif pour l'année 2015.

ADOPTÉE

Volet 2 section 3 – Aide financière dans le cadre du programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif

RÉSOLUTION N° 2015-10-8552

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a mis en place son service de transport collectif dans le cadre du Volet 2 section 3 du Programme d'aide à l'amélioration des services de transport collectif à compter du 1^{er} août 2013 jusqu'au 31 juillet 2014 ce qui correspond à l'an un de l'entente;

ATTENDU QUE la contribution de ce programme est basée sur une répartition un quart MRC, trois quarts MTQ du déficit d'exploitation;

ATTENDU QUE le déficit d'exploitation prévu pour l'an deux soit du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015 était de 113 788 \$ et que la MRC prévoyait investir 34 366 \$;

ATTENDU QUE le déficit d'exploitation réel pour l'an deux soit du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015 est de 102 376,74 \$ et que la contribution de la MRC au déficit est de 25 594,19\$;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a demandé au MTQ une contribution financière de 79 422 \$ représentant le triple de sa contribution pour financer le service du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015 et qu'elle a reçu le versement de la subvention le 9 février 2015;

ATTENDU QUE les données financières du rapport d'exploitation couvrant la période du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015 sont conformes aux revenus et dépenses engendrées;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François dépose une demande de renouvellement de subvention auprès du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du Ministère des Transports du Québec (Volet 2, section 3) pour l'an trois de l'entente.

ADOPTÉE

12.2.3 Statistiques récentes d'achalandage (ligne verte et sur réservation)

Les statistiques de la ligne verte et le transport sur réservation ont été déposées. Le transport sur réservation progresse plus lentement que souhaité, mais on est confiant pour l'avenir.

12.3 Entente de délégation du Programme d'aide au développement forestier (PADF) – recommandation de la Table des MRC de l'Estrie

RÉSOLUTION N° 2015-10-8553

ATTENDU QUE les 7 MRC de l'Estrie doivent signer l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de l'Estrie;

ATTENDU QUE la Table des MRC de l'Estrie par la résolution TME-2015-09-30-05, explique les balises de gestion du programme préconisées et recommande aux MRC de l'Estrie de signer l'entente sur la base de celles-ci;

ATTENDU QUE la résolution TME-2015-09-30-05 fait donc partie prenante de la présente résolution et y est annexée;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

QUE la préfet Nicole Robert ou le préfet suppléant, Robert Roy soient désignés, par le conseil de la MRC du Haut-Saint-François, signataires de l'entente de délégation du Programme d'aide au développement forestier.

ADOPTÉE

12.4 Programme d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)- adoption de la version corrigée

En juin dernier, une version adoptée par le conseil du Plan d'intervention en infrastructures routières locale (PIIRL) avait été soumise au ministère des Transports du Québec (MTQ). Suite à cet envoi, le MTQ a retourné des commentaires et des demandes de modifications du PIIRL. La firme responsable de la production du PIIRL a soumis une version préliminaire des principales corrections demandées. Les élus sont invités à commenter avant le 6 novembre, la version corrigée par la firme soit les annexes R et S concernant les interventions retenues dans le cadre du PIIRL.

À moins que des modifications majeures ne soient demandées par une municipalité, le comité ne se réunira plus et le personnel de la MRC préparera la version finale pour adoption au conseil de la MRC de novembre.

13/ Développement local

13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du CLD du 2 septembre 2015

Le procès-verbal du CLD du 2 septembre est déposé.

13.2 POINT RETIRÉ

13.3 Suivi budgétaire du CLD et prévisions au 31 décembre 2015

Le suivi budgétaire et les prévisions au 31 décembre 2015 sont déposés. Les élus sont invités à contacter le directeur général, Dominic Provost pour obtenir des informations supplémentaires.

13.4 Atelier de travail sur les projets de développement de l'aéroport – date et lieu

Bernard Ricard du CLD du Haut-Saint-François présentera le projet Airpole et René Allaire de la ville de Sherbrooke présentera le projet de vol régulier. Ces présentations se tiendront à l'auditorium de la polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus, le 2 décembre à 19 heures. Les maires et les conseils municipaux ainsi que le CA du CLD et les directeurs municipaux seront invités à cette présentation.

Une invitation sera envoyée aux directeurs municipaux afin qu'elle soit transmise à tous les membres de leur conseil.

On suggère d'inviter la SADC du HSF et d'évaluer la pertinence d'inviter les préfets des autres MRC de l'Estrie, notamment le Granit et les Sources.

13.5 Démarche globale intégrée de développement – nomination d'un responsable politique

RÉSOLUTION N° 2015-10-8554

Sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

QUE Richard Tanguay soit nommé président de l'équipe de développement du Haut-Saint-François, notamment responsable de la démarche globale intégrée de développement et que la rémunération prévue au règlement sur la rémunération des élus lui soit versée à partir du début 2016.

ADOPTÉE

Budget d'accompagnement

RÉSOLUTION N° 2015-10-8555

Sur la proposition de Marcel Langlois, **IL EST RÉSOLU**

QU'en plus des intérêts accumulés par certains volets du FDT, tel que décidé dans la résolution 2015-09-8534, un montant de 10 000\$ (provenant du montant de 25 000 \$ rapatriés du régional vers le PALÉE (réf. résolution 2015-08-8513-1) soit réservé pour l'accompagnement de la démarche globale intégrée de développement;

QUE les décisions concernant les dépenses reliées à cette enveloppe soient confiées à l'équipe de développement du Haut-Saint-François

ADOPTÉE

Concernant la démarche globale intégrée, les données des municipalités qui ont répondu au diagnostic sont déposées. Plusieurs municipalités n'ont pas participé, notamment dans la partie Ouest. Le diagnostic sera par conséquent biaisé, car la partie Est connaît une réalité très différente. Les municipalités sont à nouveau invitées à faire le diagnostic le plus rapidement possible. Jerry Espada est disponible pour les accompagner dans leur démarche. Du côté des partenaires, neuf ont complété leur diagnostic.

13.6 Pacte rural – Lingwick – Électrification des infrastructures d'animation

RÉSOLUTION N° 2015-10-8556

Sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François accepte le projet ainsi que la répartition du fonds du Pacte rural ci-dessous ;

QUE le projet local suivant puisse être financé par le fonds du Pacte rural;

Électrification des infrastructures d'animation (Lingwick)

Pacte rural : 14 374 \$
Municipalité : 4 791 \$
Coût total : 19 165 \$

Le projet consiste à doter la municipalité d'installations électriques permettant de réaliser des événements « grand public » et sécuritaires autant dans le cœur du village qu'au pont couvert afin de développer l'attractivité de la communauté autant touristique que comme milieu de vie pour de nouvelles populations.

Le projet est accepté sur la base de la grille d'évaluation locale.

ADOPTÉE

14/ Réunions du comité administratif

14.1 19 août 2015 – Assemblée ordinaire

RÉSOLUTION N° 2015-10-8557

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

D'entériner les décisions prises lors de l'assemblée ordinaire du comité administratif tenue le 19 août 2015.

ADOPTÉE

14.2 16 septembre 2015 – Assemblée ordinaire

RÉSOLUTION N° 2015-10-8558

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

D'entériner les décisions prises lors de l'assemblée ordinaire du comité administratif tenue le 16 septembre 2015.

ADOPTÉE

15/ Intervention du public dans la salle Aucune intervention

16/ Correspondance

Sur la proposition de Bruno Gobeil, la correspondance est mise en filière.

17/ Questions diverses

17.1 Niveau d'entretien de la route 214

RÉSOLUTION N° 2015-10-8559

ATTENDU QUE le niveau d'entretien de la route 214 entre le chemin du Bassin à Westbury et la route 108 est passé du niveau 1 au niveau 2 ;

ATTENDU QUE ce tronçon est stratégique au développement du Haut-Saint-François et est utilisé abondamment pour les déplacements en direction de Lac-Mégantic et de la Beauce;

ATTENDU QUE le centre de tri de Valoris, situé sur le Chemin Maine Central vient de démarrer et que ce projet entrainera une augmentation importante de l'achalandage sur la route 214 à la fois pour le transport des matières résiduelles entrantes et des matières triées sortantes;

ATTENDU QU'un parc éco-industriel est en cours de développement sur le site de Valoris ce qui augmentera d'autant plus l'achalandage sur la route 214;

ATTENDU QUE les industries que nous cherchons à attirer sur le site de l'écoparc pour y investir circuleront par la route 214 et qu'il faut absolument les rassurer au niveau de la sécurité routière afin de réussir à les convaincre d'investir sur le site de Valoris;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a reconnu cette augmentation d'achalandage et les risques en découlant en améliorant la sécurité à la jonction de la route 214 et du chemin Maine Central ;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Kenneth Coates, **IL EST RÉSOLU**

De demander au Ministère des Transports de rétablir l'entretien de niveau 1 sur toute la longueur de la route 214 entre East Angus et la route 108;

D'acheminer la présente résolution au ministre des Transports, avec copie conforme au député Ghislain Bolduc

ADOPTÉE

17.2 Prix de l'essence – Appui à la ville de East Angus

RÉSOLUTION N° 2015-10-8560

ATTENDU la résolution numéro 2015-248 adoptée par la ville de East Angus;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François partage les motifs invoqués par la ville de East Angus;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Marcel Langlois, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François appuie la ville de East Angus dans sa démarche de demander à la Régie de l'énergie de faire tout en son pouvoir pour que le prix à la pompe de l'essence soit le même pour toutes les régions du Québec et que ce prix soit le prix moyen minimum que les détaillants doivent afficher

ADOPTÉE

17.3 Appui à la MRC Marguerite-D'Youville – projet de loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme

RÉSOLUTION N° 2015-10-8561

ATTENDU la résolution numéro 2015-09-265 adoptée par la MRC de Marguerite-D'Youville concernant le projet de Loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme;

Sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François appuie la MRC de Marguerite-D'Youville dans sa demande au ministre responsable de l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques, de modifier ce projet de loi afin d'exempter les municipalités régionales de comté ainsi que les organismes exerçant un mandat de développement économique et qui sont financés majoritairement par un pouvoir public à l'application de ce projet de loi;

De demander au ministre d'alléger les processus administratifs liés à l'application dudit projet de loi;

D'acheminer une copie de la présente résolution au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, au député de la circonscription électorale de Mégantic, à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

18/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Nathalie Bresse, la séance est levée à 22 h20.

Dominic Provost
Secrétaire-trésorier

Nicole Robert, préfet